

<https://lp-des-metiers-du-batiment.eta.ac-guyane.fr/LADOM-Passeport-Mobilite-Etudes.html>



LADOM : Passeport Mobilité Etudes

- Offres - Partenaires -



Date de mise en ligne : jeudi 21 décembre 2023

Copyright © LPO Balata - Lycée des métiers du BTP et de la communication

visuelle - Tous droits réservés

L'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité (LADOM) prend en charge tout ou une partie des billets d'avion pour les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur dont la filière est inexistante ou saturée en Guyane. Pour cela, il te sera demandé de remettre un justificatif d'inexistence ou de saturation du cursus, à récupérer auprès du rectorat ou de l'Université de Guyane.

Qui est concerné ?

- Étudiants âgés de moins de 26 ans au 1er octobre de l'année universitaire de la demande
- Résidents d'une collectivité d'Outre-mer dont la Guyane
- Étudiants (titulaires du BAC) n'ayant pas subi deux échecs successifs aux examens et concours de fin d'année scolaire ou universitaire
- Étudiants rattachés à un foyer fiscal dont le niveau de ressources ne dépasse pas 26 631€

Comment faire ?

- Connecte-toi et ouvre un compte personnel sur le site de LADOM via ce lien
- Constitue ton dossier et insère toutes les pièces obligatoires (PDF uniquement)
- Si ton dossier est complet clique sur « soumettre ma demande »

ATTENTION ! N'achète pas ton billet d'avion avant d'avoir suivi les démarches et que ta demande de Passeport Mobilité-Études soit acceptée

<https://ladom.fr/etudes/etudiants-du-passeport-mobilite-etudes/le-dispositif/>